

Avis d'attribution provisoire

En application des prescriptions des articles N° 65 et 74 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant règlementation du marché public et délégation de service public et aux dispositions de la Loi n°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le président de l'Assemblée populaire communale de la commune Metlili chaamba informe l'ensemble des soumissionnaires participants à l'Appel d'offres ouvert exige des capacités minimales **AVIS N° 237/2025** concerne **projet AMENAGEMENT URBAINS A TRAVERS LES QUARTIERS DE LA Ville METLILI** publie dans la presse quotidienne au journal **AL MASAR AL ARABI** en arabe et au **journal BOTOLA** en français le 18/01/2026 et publie dans la presse Electronique journal **EL JAZAIR EL YAWM** en arabe et au **journal Electronique** en français **EL HIRAK AL KHABARI** le **19/01/2026** et dans BOMOP que les résultats de l'évaluation des offres (évaluation des dossiers de candidatures et les offres techniques et les offres financières) par la commission de l'ouverture des plis et de l'évaluation des offres qui a était le **03/02/2026** est soldée par l'attribution provisoires du Marche public comme suit :

Le soumissionner sélectionné	N° d'identification fiscale	L'offre financière	Note de l'offre technique	Délai d'exécution
ENTREPRENEUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION ELECTRICITE ET HYDRAULIQUE DJEBRIT Abd El Hamid a Ghardaïa	16447050007716404700	80.49 points	52.036.558.00 DA	118 Jours

- Les critères de sélection de soumissionnaires tels cités dans le cahier des charges.
- Les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert Exige des capacités minimales cite en dessus et dont leurs offres n'ont pas était retenus et ceux qui souhaitent voir les résultats détaillés de l'évaluation des dossiers de candidatures et leurs offres techniques et les offres financières et qui veulent savoir es résultats peuvent rapprocher au service Equipement de la commune au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans la presse quotidienne - en arabe ou en français ou la presse Electronique - en arabe ou en français ou BOMOP -Tout soumissionnaire ayant participé à l'appel d'offre ouvert Exige des capacités minimales contestant ce choix est tenu de formuler un recoure auprès de la commission communale des marchés public de la commune de Metlili chaambas dans un délai de 10 jours du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans la presse quotidienne - journal en arabe ou journal en français ou la presse Electronique ou BOMOP -Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de formuler le recoure est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Metlili le : 05/02/2026
Le président de L'A.P.C.